De mai à novembre 2010, l'aéroport Roissy-CDG éprouvera les effets d'un couvre-feu nocturne entre 0h30 et 5 heures sur ses pistes sud. Objectif : diminuer les nuisances sonores subies par une bonne partie des habitants du Val d'Oise.



Moins de survols d'avions la nuit au-dessus des zones les plus peuplées du Val-d'Oise. Telle est la vocation de cette disposition prise le 11 février 2010 dans le cadre d'un groupe de réflexion visant à diminuer les nuisances sonores de Roissy, piloté par le préfet de région, Daniel Canepa. Une expérimentation que les habitants et élus de Seine-et-Marne ne voient pas d'un très bon œil : le doublet nord, qui occasionne le plus de survols de la Seine-et-Marne, sera alors le seul à fonctionner la nuit et absorbera l'ensemble du trafic. En attendant d'obtenir l'interdiction totale des vols la nuit, les associations, quant à elles, sont partisanes d'un rééquilibrage à parité égale de l'utilisation des doublets, de jour comme de nuit, sur une base mensuelle (actuellement le doublet nord est utilisé à 45 % pendant la journée et à 40 % la nuit). Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse et président de l'association d'élus Ville et aéroports, qui participe à ce groupe de réflexion, rejoint cet avis. Pour lui, pour parvenir à l'accord gagnant-gagnant voulu par le Président de la République, « *il faut aller plus loin que la seule expérimentation proposée par la*
DGAC ». Il ajoute «
qu'il ne s'agit donc pas de transférer ces vols et ces nuisances sur le doublet nord et d'instaurer une fermeture doublement partielle de 4h30 à raison seulement de quatre nuits par semaine sur le doublet sud pour régler cette question
». Il préconise plutôt «
un réel couvre-feu la nuit
», portant sur huit heures consécutives. Dans le cadre de l'une des commissions thématiques de la mission Roissy, M. Blazy demande qu'une réunion de travail sur les vols de nuit soit programmée et que la structure du trafic entre 22h et 6h soit étudiée, vol par vol. Selon l'élu, les mesures de restriction du trafic prises en 2003 se sont traduites par des effets de report du trafic du cœur de nuit sur les plages 22h00-12h00 et 5h00-6h00. Et de rappeler qu'en Europe, des compromis négociés ont été trouvés (Francfort, Bruxelles, Londres), alors que, selon lui, «
Roissy reste l'aéroport européen le plus nuisant la nuit
».
Sources :
www.vonews.fr
(Val d'Oise News, article du 20 février 2010) -
www.advocnar.fr